

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le mardi 15 décembre 2015, à 19 h.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Sandra Bolduc, Paula Rodrigues et Francine Guay et messieurs les conseillers Marc Bouthillier, Richard Tetreault, Serge Gélinas et Luc Ricard formant quorum sous la présidence de Me Denis Lavoie, maire.

Sont également présents monsieur Jacques Beuregard, directeur général, et Me Sandra Ruel, greffière.

Monsieur le conseiller Jean Roy est absent lors de cette séance.

**Remise des prix pour le concours de dessin du temps des Fêtes 2015.
Remise de deux tableaux de Mme Jan Johnson pour la collection municipale.**

Une période de questions a été tenue conformément à la Loi.

Monsieur le Maire, Me Denis Lavoie dépose durant cette période de questions sa déclaration des intérêts pécuniaires.

2015-12-638 1. Acceptation de l'avis de convocation

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

Adoptée

2015-12-639 2. Adoption du règlement 2015-1324 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2016 et abrogeant le règlement 2013-1305 et ses amendements

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2015-1324 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2016 et abrogeant le règlement 2013-1305 et ses amendements.

Adoptée

2015-12-640 3. Prolongation du contrat de M. Jacques Beuregard à titre de directeur général jusqu'au 30 juin 2016

Attendu la résolution 2015-06-323;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Paula Rodrigues

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le prolongement du contrat de M. Jacques Beuregard à titre de directeur général jusqu'au 30 juin 2016.

Poste budgétaire : 1-02-131-00-110

Certificat de la trésorière : 2015-332

Adoptée

2015-12-641 4. Fin de l'entente avec la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent

Considérant que la Ville de Chambly prêtait gracieusement à la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent (« RIPRSL ») les locaux situés au 1301, boulevard Fréchette;

Considérant que le processus de création du corps de police de la Ville de Chambly est en cour;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal cesse d'offrir gracieusement à la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent (« RIPRSL ») l'usage des locaux de son poste de police sis au 1301, boulevard Fréchette et ce, au plus tard le 30 décembre 2015 à midi.

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

Pour :	Contre :
Sandra Bolduc	Francine Guay
Marc Bouthillier	
Paula Rodrigues	
Serge Gélinas	
Luc Ricard	
Richard Tetreault	

Adoption sur division.

5. Dépôt par la greffière du procès-verbal de correction du règlement 2011-1215 relatif à la politique de hausse annuelle des taux de la taxe foncière en fonction de l'IPC

La greffière dépose conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* le procès-verbal d'une correction relativement à l'article 1 du règlement 2011-1215 relatif à la politique de hausse annuelle des taux de la taxe foncière en fonction de l'IPC.

Le procès-verbal de correction et le règlement sont joints au soutien des présentes.

2015-12-642 6. Levée de la séance

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par Mme la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée extraordinaire du 15 décembre 2015, à 19 h 20, soit levée.

Adoptée

Me Denis Lavoie, maire

Me Sandra Ruel, greffière